

Montpellier, le j mars aa

Coordinateur : Professeur B. COMBE
Service d'Immuno-Rhumatologie
Hôpital LAPEYRONIE
34295 MONTPELLIER CEDEX 5

Amendement n°2

Le comité de pilotage a jugé nécessaire de modifier les critères d'inclusion dans la COHORTE ESPOIR. En ce qui concerne l'item : traitements autorisés au cours des 6 derniers mois, ont été modifiés les critères suivants :

- une infiltration autorisée, si elle a été effectuée plus de 4 semaines avant l'inclusion ;
- une corticothérapie orale autorisée dans le mois précédent :
 - . sur une durée maximale de 15 jours
 - . dose moyenne de corticoïdes inférieure ou égale à 20 mg/j
 - . interruption de la corticothérapie 15 jours au moins avant l'inclusion